

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 15 DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Isabelle MATHE ; M. Freidrich CHAUVET (à partir de la délibération 20160107) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE ; M. Daniel FOUCHER

Représentés :

M. Bernard DESBANS	donne pouvoir à M. Jean-Michel FOURGOUS.
M. Alain LAPORTE	donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.
M. Benoît NOBLE	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.
Mme Valérie PRADIER	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.
Mme Félicidade DE OLIVEIRA	donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.
M. Nicolas GUILLET	donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEFEVRE.
Mme Anne GOVINDE	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI.

Absents excusés :

Conseillers M. Freidrich CHAUVET (jusqu'à 19h50)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Christian NICOL

A 19h10, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20160008 Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - Rec-20160009 Liste des décisions du Maire

DM-20160031	Cotisations au titre du renouvellement d'adhésion à l'Association « Pole Pilote de Sécurité Locale »	60 000 € pour 2013, 2014 et 2015
DM-20160060	Contrat de prestations de service avec M. MAUVAIS Patrick pour l'animation d'une conférence	600 € TTC
DM-20160061	Contrat de maintenance des logiciels 'CLARILOG - Asset View Suite' pour la gestion du parc informatique (écoles numériques)	Redevance 4 648 € HT/an Renouvelable 2 fois
DM-20160062	Contrat d'assistance et de maintenance relatif aux produits logiciels 'Cotisation foncière des Entreprises - Analyse Rôles Taxe d'habitation - Analyse Rôles Taxe Foncière-Fichiers fonciers du cadastre' (CFE-RTH-RTF-FF) avec la Société FININDEV	Redevance annuelle Assistance tél : 851 € HT Maintenance 579 € HT Renouvelable 2 fois
DM-20160063	Travaux de peinture, revêtements de sols plastiques et ravalement de façades	Max 250 000 € HT/an Renouvelable 3 fois
DM-20160065	Contrat de vente Projet transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère phase, l'atelier de création partagée A la Ferme du Mousseau	300 € TTC
DM-20160066	Contrat de vente Festival transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère phase A la Ferme du Mousseau	250 € TTC
DM-20160067	Contrat de maintenance du logiciel 'Smart Police' avec la Société EDICIA (Service Police Municipale)	1 000 € HT/an Renouvelable 2 fois

DM-20160068	Contrat de maintenance et de licences pour le progiciel 'IBEMOL' (Transmission de données de l'Etat Civil vers l'INSEE)	69,56 € HT/an Renouvelable 2 fois
DM-20160070	Contrat de vente Festival Transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère et 2ème phases à la Ferme du Mousseau	1 028 € TTC
DM-20160071	Fourniture de nettoyeurs et consommables pour l'entretien des véhicules municipaux	Montant mini 1 000 € HT Montant max 4 000 € HT 1 an renouvelable 3 fois
DM-20160072	Contrat de vente Répétition publique avec Agathe Pfauwadel et Laurie Giordano Chorégraphes de la création 'Oscillé' Ecoles Municipales de Danse et d'Arts Plastiques	300 € TTC
DM-20160073	Contrat de maintenance et de développement des moyens de communication de la Ville site Internet (elancourt.fr) : hébergement, concession de droit d'usage des logiciels, et assistance client.	335 € HT pour 1 an
DM-20160074	Acquisition de matériels informatiques et de bureau négociée dans le cadre des opérations de liquidation de l'Association 'PPSL'	26 904 € TTC
DM-20160075	Acquisition de tablettes numériques et maintenance du matériel et de la solution de gestion de flotte pour les écoles	iPad mini : 279 € TTC gravure : 5,88 € TTC housse : 22,80 € TTC Maintenance : 1,98 € TTC/tablette/an
DM-20160076	Convention de mise a disposition d'un bureau entre la commune et le Comité Départemental des Yvelines de Badminton	Recettes : 2 419,20 €
DM-20160077	Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs entre la Commune et les Comités d'Entreprises	Comités d'entreprise : NISSAN : 3 360 € THALES AIRBONE : 2 800 € THALES OPTRONIQUE 1 400 € INTERTECHNIQUE 3 045 € AIRBUS CASSIDIAN 7 000 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration Générale

3 - 20160099 Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Cession des locaux communautaires au profit de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** la cession de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au profit de la Commune du bâtiment modulaire constituant les locaux de l'ex-PPSL pour un euro (1€) symbolique et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte matérialisant cette cession.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Administration Générale

4 - 20160100 Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Occupation de la parcelle relevant de la propriété de l'Etat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE**, après acquisition de la propriété du bâtiment modulaire de l'ex-PPSL, de conventionner avec l'Etat en vue de la mise à disposition de la Commune de la surface d'environ 275 mètres carrés, sur la parcelle cadastrée AN n°27, permettant d'accueillir ledit bâtiment, selon les conditions initialement prévues entre l'Etat et Saint-Quentin-en-Yvelines et exposées ci-avant.

Article 2 : **CHARGE** le Maire de signer en temps utile tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Administration Générale

5 - 20160101 Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Mise à disposition d'une partie des locaux au profit du Commissariat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE**, après acquisition de la propriété du bâtiment modulaire de l'ex-PPSL, de mettre à disposition de l'Etat la partie des locaux dudit bâtiment jusqu'alors utilisée par le Commissariat d'Elancourt, afin que les services de police nationale puissent poursuivre leur occupation de ces lieux, composés de trois bureaux, d'une réserve et deux sanitaires d'une surface utile de 87 mètres carrés.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer en temps utile la convention à intervenir à cet effet avec l'Etat, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

6 - 20160102 Remise gracieuse des pénalités pour défaut de paiement à la date d'exigibilité de la Taxe d'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ACCORDE** une remise gracieuse des pénalités de retard de versement des Taxes d'Urbanisme pour un montant de 2 935 euros (deux mille neuf cent trente cinq euros).

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

7 - 20160103 Adoption du rapport définitif de la CLETC du 28 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	29	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, Ph. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **APPROUVE** le Rapport définitif de la CLETC du 28 septembre 2016 et les compétences ainsi votées :

- Développement économique (p 25 à 32)
- Aménagement du territoire (p 34 à 41)
- Equilibre social de l'habitat (p 43 à 50)
- Politique de la ville (p 52 à 59)
- Réseaux: éclairage public des feux tricolores (p 61 à 91)
- Actions dans le domaine du sport (p 93 et 94)
- Actions dans le domaine de la culture (p 93 et 95)
- Propreté urbaine : 4 gares + rues adjacentes (p 100 à 104)
- Action sociale (p 97 et 98)
- Protection de l'environnement (p 106 à 107).

Article 2 : **APPROUVE** l'ensemble des autres informations contenu dans le rapport joint.

Article 3 : **APPROUVE** le montant des Attributions de Compensation ainsi déterminé selon le tableau suivant :

	Au 1er juillet 2016	Au 1er janvier 2017
Elancourt	4 998 760 €	4 998 760 €
Guyancourt	6 751 047 €	6 751 047 €
Magny-les-Hameaux	1 999 501 €	1 999 501 €
Montigny-le-Bretonneux	6 182 621 €	6 182 621 €
Trappes	8 122 913 €	8 122 913 €
La Verrière	2 914 377 €	2 914 377 €
Voisins-le-Bretonneux	2 253 404 €	2 253 404 €
Les Clayes-sous-Bois	7 538 903 €	6 676 634 €
Plaisir	15 529 705 €	13 996 117 €
Villepreux	1 583 868 €	1 108 369 €
Coignières	5 577 172 €	5 287 337 €
Maurepas	9 492 418 €	8 799 019 €
Total	72 944 689 €	69 090 099 €

Finances

8 - 20160104 Affectation des crédits de dépenses en section d'Investissement 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Contre (N. Boher)

Article 1 : **ADOPTE**, en dépenses, les crédits tels que portés au tableau ci-dessous :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	1 000 euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	100 000 euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	900 000 euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	330 000 euros

Article 2 : **DIT** que les crédits seront repris dans le budget de l'exercice 2017 de la Commune.

Finances

9 - 20160105 Remise gracieuse partielle de titres de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse partielle portant sur les titres de recettes de 2016 suivants : 67, 169, 833, 834, 835, 958, 959, 960, 3078, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 4961, 4962, 4963, 4964, 4965 et 5134

Article 2 : **DIT** que le montant global de cette remise gracieuse de 4 419.36 €

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

10 - 20160106 Désignation des commissaires au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	29	Pour
Par	5	Abstention (M. Besseau, Ph. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au scrutin à main levée et non au scrutin secret afin de désigner la liste à proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : PROPOSE à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante pour la désignation des Commissaires qui siègeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires				Suppléants			
N°	Nom	Prénom	Adresse	N°	Nom	Prénom	Adresse
1	BLANCHOUT	Jean-Paul	9, résidence Les Nouveaux Horizons à Elancourt	1	LEMARCHAND	Denis	1, square de la Canche à Elancourt
2	GOUSSE	Philippe	27, rue de Blanquefort à Elancourt	2	GEORGIN	Jacques	3, square de la Canche à Elancourt
3	BUISSON	Claude	27, rue Edison à Elancourt	3	ZABALETTA	Pierre	6, rue Michel Jazy à Elancourt
4	FRANCOISE	Henri	21, avenue de Beauséant à Elancourt	4	LAURENT	Marie-Yvette	10, rue du Chemin aux Boeufs à Elancourt
5	LOCHON	Dominique	30, résidence les Nouveaux Horizons à Elancourt	5	CHATAGNIER	Bertrand	4, rue de Bruxelles à Elancourt
6	SAN	Nirac	2, rue Maurice Ravel à Elancourt	6	FLATTOT	Jean	22, rue Bleue à Elancourt
7	TILLAM	Jasmine	12, place Philippe le Bel à Elancourt	7	KOLODJIEF	Michel	16, rue de Charnay à Elancourt
8	BERREBY	David	46, avenue des Tulipes à Elancourt	8	THOMERET	Christine	8, rue de Jabrun à Elancourt
9	KOUNKLOUD	Georges	1, rue des Tritons à Elancourt	9	DESBANS	Bernard	77, avenue de Cressac à Elancourt
10	REYNAUD	Gilbert	22, rue du Sagittaire à Elancourt	10	KIPPER	René	2, rue des Pinsons à Elancourt
11	TATE	Yves	59, avenue de Beaujeu à Elancourt	11	PRUNEAU	Marianne	24, avenue de Cressac à Elancourt
12	LEFEVRE	Jean-Pierre	1, allée Honoré de Balzac à Elancourt	12	DENERF	Monique	19, rue de Coulanges à Elancourt
13	AIME	Michel	7, square de la Canche à Elancourt	13	SOLER	Emmanuel	10, square Guillaume Apollinaire à Elancourt
14	BARD	Gérard	1, impasse Chevreuil à Elancourt	14	GALLIET	Joël	6, rue Maurice Ravel à Elancourt
15	PAUTIGNY	Hervé	2, résidence du Gandouget à Elancourt	15	RAVION	Jacques	10, résidence de la Villeparc à Elancourt
16	AUTENZIO	Gérard	7 rue du Petit Pont 78370 PLAISIR	16	ROBERT	Stéphan	35 avenue du Maréchal Leclerc 78120 RAMBOUILLET

Finances

11 - 20160107 Constatation de créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 7 243.34 € (sept mille deux-cent quarante-trois euros et trente-quatre centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier :

- 481.59 € (quatre cent quatre-vingt-un euros et cinquante-neuf centimes) concernant les titres de recette n°248 et 732 de 2009
- 497.17 € (quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et dix-sept centimes) concernant les titres de recette n°2196, 2373, 2583, 2856, 3433, 3721, 4054, 4431, 4885 et 5149 de 2013
- 1477.01 € (mille quatre cent soixante-dix-sept euros et un centime) concernant les titres de recette n°755 et 2072 de 2007, 245, 727, 1417, 2062 et 2551 de 2009, 232, 665, 1858 et 2353 de 2010, 929, 1962 et 2833 de 2012
- 3 760.46 € (trois mille sept cent soixante euros et quarante-six centimes) concernant les titres de recette n° 240, 685, 1876 et 2380 de 2010, 2118 et 3220 de 2011, 954, 1998, 2857 et 3466 de 2012, 1841, 2172, 2346, 2553, 2823, 3403, 3695, 4016, 4397, 4853, 5125, 5435, 5826 et 5827 de 2013, 1081, 1082, 932, 1288, 1662, 1932, 2719, 2720, 3404, 3405, 3778, 4368 et 5025 de 2014, 696, 697, 865, 1371, 1606, 2043, 2397, 3129, 3725, 3726, 4299, 4980 et 6064 de 2015, 470, 657, 1181, 1664, 2099, 2957, 3523, 4022, 4419 et 4881 de 2016
- 258.66 € (deux-cent cinquante-huit euros et soixante-six centimes) concernant les titres de recette n° 766 et 1510 de 2006 et 165 de 2007
- 768.45 € (sept cent soixante-huit euros et quarante-cinq centimes) concernant les titres de recette n° 185 et 619 de 2007, 442, 1034 et 1754 de 2008, 2413 de 2009, 112, 528, 1708 et 2195 de 2010, 498 et 1012 de 2011, 2666 de 2012, 3345, 3608, 3923, 4290, 4766 et 5057 de 2013

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Enfance/Education

12 - 20160108 Subventions aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE à hauteur de 550 euros (cinq cent cinquante euros) chacune.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

13 - 20160109 Création d'emplois d'adjoints d'animation de 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : DECIDE la création des emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe, pour le secteur des centres de loisirs et du péri-scolaire, suivants :

- 5 emplois à temps complet
- 1 emploi à temps non complet à 90 %
- 1 emploi à temps non complet à 80 %

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

14 - 20160110 Fonds de concours 2016 pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de **48 233 € (quarante huit mille deux cent trente trois euros)** en 2016 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel La Ferme du Mousseau, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.

Article 2 : **DIT** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel La Ferme du Mousseau est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 103 580 €.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2016 ainsi que toutes pièces y afférent.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

15 - 20160111 Subvention relative à la gestion du centre artistique de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de verser, pour l'année 2016, une subvention de **15 000 €** (quinze mille euros) à la compagnie THEATRE DE CHAIR, délégataire désigné dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public concernant la gestion du centre artistique municipal de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

16 - 20160112 Convention d'accueil dans les salles de spectacle du Prisme - 2016-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande et de la petite salle de spectacles du Prisme à la Commune dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

17 - 20160113 Mise à disposition de la salle de spectacle du Prisme à l'École de Musique d'Elancourt pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande salle du Prisme avec l'association « École de Musique d'Elancourt » pour l'année 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

18 - 20160114 Avance de subvention de fonctionnement à l'École de Musique d'Elancourt pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ATTRIBUE** à l'association « École de Musique d'Elancourt » une avance de subvention de 72 500 € (soixante douze mille cinq cents euros), à valoir sur la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2017 qui pourra être réajustée en fonction du budget 2017.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

19 - 20160115 Mise à disposition de la salle de spectacle du Prisme à l'association 'LIONS CLUB ELANCOURT AQUALINA' pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande salle du Prisme avec l'association « Lion's Club Elancourt Aqualina » pour l'année 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

20 - 20160116 Délégation de service public de la gestion des activités culturelles de la Ferme du Mousseau - Détermination de contraintes de service public supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : APPROUVE les sujétions de service public susvisées et DECIDE de les imputer à la charge du délégataire dans le cadre de la délégation de service public de la gestion du centre artistique de la Ferme du Mousseau.

Article 2 : PLAFONNE la subvention annuelle susceptible d'être allouée au délégataire à 30 000 euros (trente mille euros).

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tout avenant, au contrat de délégation, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : DECIDE, par suite, d'attribuer par anticipation une subvention de 30 000 euros (trente mille euros) au délégataire au titre de la saison culturelle 2016-2017, sans préjudice de tout réajustement à intervenir à l'issue du bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au titre de la saison considérée.

Article 5 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

21 - 20160117 Attribution d'une aide financière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 500€ (cinq cent euros) à M. Alexander TSASSONG pour lui permettre de concrétiser son projet personnel.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

22 - 20160118 Participation au permis de conduire et à la formation BAFA en faveur des jeunes engagés dans le Passeport Citoyen

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : **APPROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile et au BAFA versée directement à l'auto-école ou à l'organisme BAFA choisi par le jeune, dispensateur de la formation.

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer une bourse au permis de conduire pour 11 jeunes et une bourse au BAFA pour 1 jeune et pour un montant de 500 euros par jeune pour la bourse au permis de conduire et de 250 euros pour la bourse au BAFA.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la charte des engagements entre la Commune et le Jeune sélectionné.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser 500 euros par jeune pour 11 jeunes aux auto-écoles et 250 euros à l'organisme habilité à délivrer la formation au BAFA, choisi par les jeunes signataires du Passeport Citoyen.

Article 5 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

23 - 20160119 Attribution d'une Bourse 'Projet Jeunes'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 300 € (trois cent euros) à Monsieur Joseph EBLING pour lui permettre de concrétiser son projet humanitaire au titre de la Bourse Projet Jeunes du service Jeunesse d'Elancourt.

Article 5 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

24 - 20160120 Subvention exceptionnelle à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** (cinq cents euros) à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports, afin de dispenser des activités sportives aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

25 - 20160121 Avances sur subventions aux associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer et de verser au cours du 1^{er} trimestre 2017 une avance sur subventions aux associations sportives citées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le solde des subventions sera versé après le vote du budget 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

26 - 20160122 Avance sur subvention au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants (C. Cardelec ne participant pas au vote)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer et de verser, au 1^{er} trimestre 2017, une avance sur subvention de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au **Tennis Club d'Elancourt**, le solde de la subvention étant versé après le vote du budget 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Patrimoine

27 - 20160123 Convention de mise à disposition d'une parcelle privée à l'usage de la Commune d'Elancourt pour y installer la base de vie et une aire de stockage dans le cadre du chantier de l'école de Musique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention entre la Ville d'Elancourt et la Copropriété des 7 Mares, représentée par Monsieur Frédéric SIMON, Président du

Conseil Syndical, pour la mise à disposition d'une parcelle privée cadastrée section AN N°17 (voir le plan joint) d'une superficie de 557 m2 en vue d'y installer la base de vie et une aire de stockage pour les matériels et les matériaux nécessaires au chantier de l'école de musique. Il est convenu que l'entreprise titulaire du lot n° 1 prend à sa charge l'installation de cet espace et en sera responsable sous la surveillance de la Commune.

Article 2 : **PRECISE** que cette convention est établie pour 15 mois entre le 12 décembre 2016 et le 12 mars 2018.

Article 3 : **DIT** que cette Convention n'a pas d'incidence financière pour la Commune.

Patrimoine

28 - 20160124 Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2015.

Patrimoine

29 - 20160125 Contrat Départemental : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **ARRETE** le programme définitif du Contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : **SOLLICITE** du Département les subventions fixées par la délibération susvisée.

Article 3 : S'ENGAGE à :

- Assurer le financement correspondant,
- Ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat du Conseil Départemental et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité,
- Prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,
- Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

Article 4 : DIT que les crédits tant en recette qu'en dépense seront prévus dans les budgets concernés.

Social

30 - 20160126 **Avenant à la convention de partenariat sur l'adaptation des logements des personnes handicapées ou vieillissantes - Prorogation pour un an et élargissement du périmètre d'application**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant, dont le texte est annexé à la présente délibération, relatif à la prorogation et à l'élargissement du périmètre d'application de la convention de partenariat sur l'adaptation des logements des personnes handicapées ou vieillissantes sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Social

31 - 20160127 **Convention de mise à disposition de locaux à l'organisme de formation DVP PLUM pour proposer des cours de Langue des Signes Française.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération avec l'organisme DVP PLUM.

Social

32 - 20160128 Avance de Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer au C.C.A.S. d'Elancourt une avance de 60 000 euros (soixante mille euros) sur la subvention 2017.

Article 2 : DIT que cette avance de subvention sera versée en février 2017.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017 de la Commune.

Affaires Générales

33 - 20160129 Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE de fixer la rémunération des cinq agents recenseurs au titre de l'année 2017 selon le barème suivant, hors charges patronales :

- 15€ (quinze euros) par réunion de formation (deux sessions),
- 30€ (trente euros) pour la tournée de reconnaissance,
- 5.08€ (cinq euros et huit centimes) par feuille de logement.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

34 - 20160130 Convention juridique d'accès à l'espace sécurisé ' Mon compte partenaire '

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention juridique d'accès n°2016/L/0014 et les documents y afférents, dont les textes sont annexés à la présente délibération.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20 .

Par empêchement



Gérald FAVIER
1^{er} Adjoint au Maire

Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt